

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 16 mars 2023

Date de publication : 20/03/2023	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 8/03/2023	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 15 Votes : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 16 mars 2023, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Luçon (85) sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

### Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

Pascal DUFORESTEL

*Guillaume RIOU (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)*

Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :

Lydie BERNARD

Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime :

*Valérie AMY-MOIE (pouvoir à Jean-Pierre SERVANT)*

*Stéphane VILLAIN (pouvoir à Margarita SOLA)*

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :

Arnaud CHARPENTIER

Au titre des communes de Charente-Maritime :

*Stéphane COUTTIER (pouvoir à Didier TAUPIN)*

Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée :

Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :

Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres :

*Anne-Sophie GUICHET (pouvoir à Catherine TROMAS)*

### Elaboration d'une candidature collective pour les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) : demande de financements

## Elaboration d'une candidature collective pour les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) : demande de financements

### **Contexte**

Un ABC, Atlas de la Biodiversité Communale, est une démarche initiée au niveau communal ou intercommunal pour acquérir ou partager une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire concerné. Il constitue une aide à la décision pour les collectivités territoriales ou les structures intercommunales concernées, afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel et sensibiliser les habitants à la nécessaire prise en compte des enjeux.

Un ABC a pour objectif de :

- > Mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune ou un groupe de communes et identifier les enjeux spécifiques liés,
- > Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité,
- > Faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales notamment par la traduction des connaissances dans les politiques d'aménagement du territoire (document d'urbanisme),
- > De faire émerger des actions de valorisation des milieux naturels à l'échelle communale.

L'Office Français pour la Biodiversité (OFB) renouvelle l'Appel à Projet ABC en 2023. La date de dépôt des dossiers de candidature auprès de l'OFB est annoncée pour le 22 mars 2023.

Profitant de cette opportunité, le Parc du Marais poitevin propose d'élaborer une candidature collective pour le compte des communes intéressées.

Afin de simplifier le montage et la mise en œuvre du programme « ABC Marais poitevin », le Parc propose une formule « type » à toutes les communes.

Chacune s'engagera sur un budget de **30 000 € TTC** avec l'obligation d'apporter une part de financement de 20%, soit 6 000 € par commune.

La démarche sera conduite sur 3 années, avec un apport communal réparti sur les exercices budgétaires de **2023 à 2025**.

Le Parc portera la maîtrise d'ouvrage de l'action et garantira sa mise en œuvre. En fonction des actions à conduire dans les communes (inventaires, animations...), le Parc pourra faire appel à des prestataires de son choix.

Chaque commune aura l'obligation de constituer un comité de suivi ABC, animé par le Parc, composé a minima de 2 élus municipaux, de représentants d'associations locales, dont un membre de l'association des parents d'élèves, un membre de l'association des aînés, un représentant des chasseurs et des pêcheurs de la commune... et de toute autre personne que la commune voudra associer afin de créer une dynamique locale autour de la préservation de la biodiversité. Du fait des plafonnements budgétaires imposés par l'OFB, **10 communes** pourront bénéficier de la démarche sur la période 2023-2025.

Le projet ABC s'articulera autour de 3 axes :

- > L'état des lieux du patrimoine naturel de la commune : caractérisation des milieux et des espèces à partir des données disponibles complétées d'inventaires supplémentaires.
- > La mise en œuvre d'un programme d'animation dont l'objectif est d'associer les habitants. En fonction des situations communales, ces animations pourront prendre la forme de soirées conférence, d'animations scolaires, d'ateliers nature, de formations...

> La présentation du patrimoine naturel et des enjeux par le biais d'un rapport faisant état des espèces et des milieux présents, des éléments à valoriser... Ce bilan prendra notamment la forme d'une cartographie du territoire de la commune. Il fera également l'état des pistes d'actions à mettre en œuvre (plantations, réhabilitation de milieux...).

La démarche d'atlas permettra d'alimenter l'Observatoire du Patrimoine Naturel Marais poitevin, outil créé pour centraliser les données via Géonature et biodiv'atlas Marais poitevin.

### Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

> d'autoriser le Président à déposer le dossier de candidature collective pour les communes intéressées par la réalisation d'un ABC auprès de l'OFB et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,

